



Réunion technique du 5 juin 2026 à Montreuil Déclaration commune de boycott

Monsieur le directeur,

Lors du CSAR du 9 avril dernier, les **organisations syndicales douanières vous avaient notifié solennellement la rupture du dialogue social à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**. Cet acte grave, rare, et lourd de sens, traduisait déjà l'ampleur du malaise provoqué par le projet de loi RIPOST.

Par la présente, nous vous confirmons notre absence à la réunion technique prévue ce vendredi 5 juin. Cette décision s'inscrit pleinement dans la continuité du mouvement engagé et réaffirme la détermination de l'intersyndicale à dénoncer les atteintes portées au cœur du métier douanier et à l'avenir de notre administration.

Près de deux mois après le déclenchement de ce mouvement, force est de constater que les inquiétudes exprimées par les personnels et leurs représentants demeurent intactes. Le transfert, sans aucune concertation préalable, de prérogatives essentielles vers la police et la gendarmerie constitue une remise en cause directe de l'identité professionnelle des douaniers, de leur expertise opérationnelle et, plus largement, de la place de la Douane dans l'architecture de la sécurité du territoire.

Au mois d'avril, plusieurs prises de position publiques, celles du ministre, de M. Amiel ainsi que des rapporteuses du projet de loi au Sénat, semblaient pourtant ouvrir une voie de raison. En rappelant le principe de subsidiarité, en encadrant l'action des OPJ et en réaffirmant la nécessité d'un arbitrage équilibré entre forces de sécurité intérieure et services douaniers, ces déclarations laissaient entrevoir un infléchissement salutaire et un début de reconnaissance des alertes portées par les organisations syndicales.

Ces signaux encourageants ont cependant été balayés d'un revers de main. **Le Gouvernement a choisi de s'opposer frontalement à ces propositions d'apaisement, préférant réaffirmer avec force une orientation qui affaiblit la Douane**, empiète sur son champ d'action et installe durablement d'autres forces sur son terrain naturel d'intervention. Ce choix politique, assumé et répété, ne peut être interprété autrement que comme une volonté de reléguer notre administration à un rôle secondaire dans la protection du territoire et la lutte contre les trafics.

Par ailleurs, notre ministre s'était engagé, le 16 avril, à une augmentation significative des recrutements et des taux de promotion pour 2027 à la DGDDI. Nous restons toutefois dans l'attente d'une confirmation officielle de ces annonces, dont la portée serait pourtant essentielle pour redonner confiance aux personnels.

Dans ces conditions, il serait illusoire d'envisager, à ce stade, une reprise de notre participation aux échanges à Montreuil. La restauration d'un dialogue social digne de ce nom exige des actes clairs, des engagements tenus et une reconnaissance pleine et entière du rôle stratégique de la Douane dans la sécurité du territoire. Ainsi, il semblerait opportun de prévoir le report des différentes instances encore inscrites à l'agenda social du premier semestre (hors CAP).

Monsieur le Directeur, nous venons par ailleurs de saisir, respectivement, le cabinet du Premier ministre ainsi que la Commission des lois de l'Assemblée nationale afin d'être reçus en audience avant l'examen du projet de loi RIPOST. Dans ce cadre, nous attendons naturellement de pouvoir compter sur votre soutien pour faire valoir, au plus haut niveau, les intérêts de la DGDDI et de ses personnels.

Il nous paraît, à ce titre, indispensable que vous nous communiquiez sans délai le projet de décret élaboré par le Gouvernement pour décliner l'article 9 du projet de loi. Ce texte, dont les contours conditionneront directement l'organisation, les prérogatives et l'action opérationnelle de la Douane, doit être porté à la connaissance des organisations syndicales avant toute discussion institutionnelle. L'absence de transparence sur ce document ne ferait qu'accentuer les inquiétudes déjà exprimées et nourrir un climat de défiance que nous cherchons précisément à éviter.

Pour l'intersyndicale douanière,

Les secrétaires généraux des syndicats douaniers CFDT, CGT, SOLIDAIRES, USD-FO, UNSA, CFTC et CGC.